

Royaume du Maroc
Ministère de l'Aménagement du Territoire,
de l'Eau et de l'Environnement

Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement



PLAN d'ACTION
POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION
DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE



Préface

Depuis le "Sommet de la terre" à Rio, la protection de l'environnement a été hissée au rang des priorités stratégiques internationales pour accompagner le développement socio-économique. La Biodiversité, composante vivante de cet environnement, et plus particulièrement la menace qui pèse sur cette diversité biologique, a été l'une des principales questions négociées lors de ce sommet et qui a abouti à l'adoption, entre autres, de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). La signature, par le Maroc, de cette convention lors de ce sommet, témoigne de l'importance capitale qu'accorde notre pays à son patrimoine vivant et à ses ressources biologiques, écosystémiques et paysagères. Ces ressources constituent, en effet, les piliers de son développement économique et social puisque, le Maroc, pays agricole, avec un taux de boisement de 8%, dispose d'un espace maritime estimé à près de 3500 km de côtes et d'un million de Km² de superficie. L'agriculture, les forêts et les ressources halieutiques, avec les phosphates (eux-mêmes d'origine "biodiversitaire") et le tourisme (diversité paysagère) constituent l'assise sur laquelle repose pratiquement toute la politique économique et sociale du Royaume.

Le Maroc, privilégié par sa position géographique, par son histoire climatique et géologique et par la très grande diversité de ses écosystèmes, constitue une partie de la mémoire universelle. Le Maroc est aussi un refuge pour plusieurs formes de vies ayant disparu de nombreuses régions du monde (Exemple : le Phoque moine de la Méditerranée, l'Ibis chauve, l'Arganier, etc.).

C'est dans un souci d'équilibre écologique de la durabilité pour les besoins nationaux, mais aussi pour contribuer à l'effort international de conservation des espèces et des écosystèmes, que le Maroc a initié une stratégie et un plan d'action national pour la préservation durable de ses ressources biologiques.

Cette stratégie et ce plan d'action national pour la conservation de la diversité biologique marocaine ont pour principal objectif d'identifier les voies et moyens pour protéger ce patrimoine biologique et écologique en tenant compte des pratiques sociales, les conditions économiques des usagers de ce patrimoine, mais aussi de la capacité de sa régénération.

A ce travail, préparé sous l'égide du Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement, ont contribué tous les départements ministériels concernés par les ressources biologiques au Maroc, ainsi que des organisations non gouvernementales et des représentants du secteur privé. Le but étant de donner à cette approche une dimension nationale et permettre à chacune des institutions concernées d'intégrer ses préoccupations et ses propositions pour harmoniser les points de vues et concilier les intérêts pour assurer la pérennité des ressources vivantes nationales et améliorer la qualité de vie de leurs utilisateurs.

Mon souhait est que ce présent travail puisse, informer sur l'état de la biodiversité nationale, mais aussi aider, à travers les objectifs définis, les orientations formulées et, surtout ses nombreuses actions, divers gestionnaires, décideurs, utilisateurs ou simples citoyens, à une meilleure conservation et une meilleure utilisation de ce patrimoine.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
I. PRESENTATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA BIODIVERSITE	4
II. OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION.....	5
III. CONTENU DU PLAN D'ACTION.....	5
IV. STRUCTURE RECAPITULATIVE DU PLAN D'ACTION.....	6
PREMIERE PARTIE : PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA BIODIVERSITE TERRESTRE	8
<i>LISTE A : ACTIONS PRIORITAIRES</i>	<i>8</i>
<i>LISTE B : BANQUE D' ACTIONS</i>	<i>19</i>
DEUXIEME PARTIE : PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE.....	27
<i>LISTE A : ACTIONS PRIORITAIRES</i>	<i>27</i>
<i>LISTE B : BANQUE D' ACTIONS.....</i>	<i>49</i>
TROISIEME PARTIE : PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA BIODIVERSITE DES ZONES HUMIDES.....	65
<i>LISTE A : ACTIONS PRIORITAIRES.....</i>	<i>65</i>
<i>LISTE B : BANQUE D' ACTIONS.....</i>	<i>83</i>
QUATRIEME PARTIE : INDICATEURS DE LA BIODIVERSITE.....	94
<i>BIODIVERSITE FORESTIERE.....</i>	<i>95</i>
<i>BIODIVERSITE AGRICOLE.....</i>	<i>104</i>
<i>BIODIVERSITE DES ZONES ARIDES.....</i>	<i>113</i>
<i>BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE.....</i>	<i>121</i>
<i>BIODIVERSITE DES ZONES HUMIDES.....</i>	<i>133</i>
<i>ESPECES VULNERABLES.....</i>	<i>143</i>
<i>MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....</i>	<i>152</i>
SENSIBILISATION / EDUCATION.....	152
RECHERCHE.....	155
LEGISLATION / INSTITUTION.....	157
COOPERATION INTERNATIONALE.....	159
PARTENARIAT.....	160
<i>AUTRES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX.....</i>	<i>161</i>

INTRODUCTION

La mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique à l'échelle nationale, signée par le Maroc en 1992 et ratifiée en 1995 a atteint, avec ce document relatif au Plan d'Action National sur la Biodiversité, sa troisième phase. En effet, après l'Etude Nationale sur la Biodiversité qui a permis de mettre en exergue l'état des lieux de diverses composantes de la biodiversité marocaine, et la mise en place de la Stratégie Nationale pour la conservation et l'utilisation durable de cette biodiversité, avec ses orientations et ses objectifs, vient cette troisième phase, correspondant à la traduction de ces objectifs et ces orientations stratégiques en actions concrètes.

Ce plan d'action, constitué par de nombreuses propositions, vise l'identification, d'une part, des menaces qui pèsent sur chacune des principales composantes de la biodiversité nationale et, d'autre part, les lacunes dans la connaissance de cette dernière. Pour chacun de ces problèmes, il propose des actions et programmes et des solutions pour éliminer ou, du moins, réduire leurs impacts sur cette biodiversité.

En effet, l'Etude Nationale sur la Biodiversité, comme l'Etude sur les Aires Protégées et d'autres analyses thématiques ont montré, toutes, que les ressources biologiques sont très riches et diversifiées, qu'elles constituent l'une des composantes les plus originales de la biodiversité euro-méditerranéenne qui cependant soumise à une pression si importante qu'on craigne pour nombreux de ses éléments le sort de certains de leurs congénères tels que le lion de l'Atlas, l'autruche, le Cerf de Berbérie, etc., ayant disparu du pays. Les besoins de plus en plus importants en ressources biologiques par des populations en croissance continue, la dégradation ou la disparition d'habitats ou de milieux sous la pression de l'urbanisation, la surexploitation, etc. en sont quelques-unes des causes.

Pour faciliter la mise en œuvre de chacune de ces actions et, par conséquent, accélérer la réalisation des objectifs pour lesquels ces actions ont été créées, à chacune de ces dernières a été attribué un justificatif, un maître d'œuvre (coordinateur national), des partenaires (organismes concernés par ces actions) et un échéancier.

Ce plan d'Action s'intéresse à divers écosystèmes nationaux tels que les milieux forestiers, les agro-systèmes, les milieux arides, les hydro-systèmes et le milieu marin ; mais donne une importance capitale aussi aux espèces menacées aussi bien végétales qu'animales et au patrimoine biologique national tels que les espèces endémiques et aux ressources phylogénétiques et aux races animales autochtones.

Certaines mesures d'accompagnements tels que la législation, la sensibilisation, l'éducation, la recherche scientifique, la coordination et la coopération, jugées incontournables etc. ont eu leurs parts d'intérêt dans ce plan d'action puisque, dans la stratégie nationale, elles ont également été considérées comme des choix stratégiques.

Il importe de préciser, enfin, que le plan d'action, ici proposé, est l'œuvre de tous les départements concernés par la diversité biologique nationale dont les représentants,

réunis en ateliers, ont débattu pendant des jours chacune des actions et chacune des composantes, pour sortir à l'issue de chacun des ateliers d'un plan d'action thématique où sont injectées les préoccupations et les suggestions de chacun de ces départements.

I. PRESENTATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA BIODIVERSITE ET DEMARCHE D'ELABORATION

Les objectifs stratégiques nationaux en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et les orientations fixées pour atteindre ces objectifs suggèrent un certain nombre d'actions permettant la traduction de ces visions en faits réels et en mesures de terrain.

La nature de ces actions a été dictée par celle des problèmes posés, par l'acuité de la menace qui pèse sur chacune des composantes de la biodiversité nationale ainsi que par les possibilités offertes à l'échelle nationale pour la réalisation de ces actions.

Etant donné que la stratégie et le plan d'action nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ont été réalisés, à l'échelle nationale, en quatre phases successives correspondant à des stratégies thématiques différentes. Il nous a paru utile, à la différence de la stratégie nationale, de garder cette même subdivision et cette même succession au niveau du plan d'action national. En effet, si à quelques différences près, les objectifs et les orientations stratégiques sont les mêmes pour la biodiversité aussi bien terrestre, marine que celle des zones humides, les actions se rapportent, par contre, à des opérations de terrain et à des groupes dont la présence et le développement sont régies par des conditions très spécifiques. De plus, chacun des plans stratégiques concerne une ressource régie par un département ou quelques départements seulement, ce qui facilite sa mise en œuvre.

Le document se trouve ainsi subdivisé en quatre parties majeurs, correspondant à trois plans d'actions thématiques et à une série d'indicateurs pouvant être utilisés pour la surveillance et le suivi de l'évolution de cette biodiversité, ainsi que des mesures d'accompagnement (recherche, sensibilisation, législation, etc.).

Pour chacune des actions sont proposés :

- Un justificatif, où sont exposées les raisons de l'élaboration de ladite action ;
- Un échéancier précisant l'urgence de l'action et des délais de sa réalisation ;
- Un maître d'œuvre correspondant généralement au département d'état ou à l'organisme national le plus spécialisé dans cette action et qui pourrait jouer le rôle de coordinateur dans sa mise en œuvre ;
- Des partenaires, correspondant aux départements concernés par l'action et qui avec le maître d'œuvre, permettrait une meilleure optimisation des moyens humains et matériels ;
- Financement où sont énumérées quelques sources potentielles de financement de l'action.

Chacun des plans d'action thématiques proposés est précédé par un rappel des objectifs et des orientations arrêtés lors de divers ateliers.

Enfin, les actions de chacun de ces plans thématiques sont subdivisées en deux groupes : un groupe d'actions prioritaires, urgentes, choisies comme telles par les

participants lors des ateliers et un deuxième groupe pouvant être considéré comme une réserve d'actions et qui, complétant la première liste, assurerait une meilleure protection et une meilleure conservation pour la biodiversité nationale.

II. OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

Trois niveaux d'objectifs à atteindre sont assignés à ce plan d'action :

1. Ce plan est constitué par un certain nombre d'actions, prioritaires, complétant la stratégie nationale sur la biodiversité et visant la concrétisation de ses objectifs.
2. Ce plan constitue également une étape de la mise en œuvre de l'engagement national vis-à-vis de la Convention sur la Diversité Biologique, signée par notre pays en 1992 et ratifiée en 1995.
3. C'est un plan d'action basé sur une analyse détaillée et concertée de diverses composantes des ressources vivantes du Maroc. Ses objectifs et ses orientations ont été élaborés pour répondre à un certain nombre de besoins nationaux en matière de protection, de conservation et d'utilisation durable et rationnelle du patrimoine vivant du pays. Il vise donc une contribution à la protection de la biodiversité nationale.

III. CONTENU DU PLAN D'ACTION

Ce plan d'action est constitué en fait, de deux grandes parties qui sont :

- Un système d'actions, lui-même constitué d'un certain nombre de démarches de terrain se rapportant aux trois principaux écosystèmes du Maroc, que sont le domaine terrestre, le milieu marin et côtier et les zones humides ;
- un système d'indicateurs pouvant être utilisés pour suivre l'évolution de l'état de la biodiversité nationale.

IV – STRUCTURE RECAPITULATIVE DU PLAN D’ACTION

IV.1 – Actions en fonction des objectifs

OBJECTIF STRATEGIQUE	Orientation	Biodiversité terrestre		Biodiversité marine et côtière		Biodiversité des zones humides	
		Liste A	Liste B	Liste A	Liste B	Liste A	Liste B
CONSERVATION/ GESTION ET UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITE	Conserver en donnant l'a priorité à l'approche in situ.	6	1	7		3	
	Renforcer les capacités nationales de conservation ex-situ.	3	6		3		
	Intégrer conservation, utilisation durable de la biodiversité.	6	6	7	3		
	Préservation des ressources génétiques.			2	3		
	Faire participer les populations locales dans les processus de conservation.					4	
	Elaborer des banques de projets incitatifs pour les populations locales.					6	
	Surveillance continue.					5	
	Restauration/ réhabilitation.					10	
AMELIORATION DES CONNAISSANCES/FORMATION	Promotion de la recherche scientifique dans divers domaines de la biodiversité.	3	2	24	33	10	7
	Renforcement de La formation en matière de recherche et de gestion de la biodiversité.	2	4	2		2	2
	Renforcement de la gestion de l'information sur la biodiversité.	3		1	2	1	2
AQUACULTURE	Faire un diagnostic des potentialités aquacoles des eaux marocaines.			10	2		
	Développer l'aquaculture de production.			1			
	Développer l'aquaculture de soutien.			3			
	Développer l'aquaculture préventive.			1			
SENSIBILISATION / EDUCATION	Renforcement de la sensibilisation et de l'éducation des populations-cible sur la biodiversité.	4	4	8	4	7	
	Réalisation de programmes éducatifs sur la biodiversité.				2	3	
	Renforcer les moyens humains en sensibilisateurs qualifiés.					2	
RENFORCEMENT DES CADRES LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL	Actualisation des textes législatifs nationaux sur la biodiversité.	4	9	7		1	1
	Mise à niveau internationale de la législation nationale en matière de biodiversité.	2					3
	Renforcement des capacités nationales en matière d'institutions sur la biodiversité.	1				2	
COOPERATION	Promotion de la coopération sur la biodiversité.	1			3	2	
	Ouvrer par une coopération rénovée aux niveaux institutionnel et financier.						4
Total		35	32	82	55	58	19

SYSTÈME D' ACTIONS

PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITE TERRESTRE

LISTE A

ACTIONS PRIORITAIRES

ABBREVIATIONS

DE: Département de l'environnement, MEF: Ministère délégué chargé des Eaux et Forêts, MA: Département de l'Agriculture, MAE: Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, MC: Ministère de la Culture et de la Communication, MICEM: Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Energie et des Mines, MCO: Département de la Communication, MEN: Ministère de l'Education, ME: Ministère de l'équipement, MEN: Ministère de l'Education Nationale, MESRS: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et du Secrétaire d'Etat chargé de la Recherche scientifique, MEFT: Ministère de l'Economie, des Finances et du Tourisme , MI: Ministère de l'Intérieur et les Collectivités locales, MT: Département du Tourisme, MJ: Ministère de la Justice , MPM: Ministère des Pêches maritimes MS: Ministère de la Santé, ONG: Organisations Non Gouvernementales, OMS: Organisation mondiale de la santé, SP: Secteur prive, MJS: Ministère de la Jeunesse et des Sports, AM: Autorités Militaires, MATUHE: Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et l'Environnement ; Ur : Urgente ; CT : Court Terme ; MT : Moyen Terme ; LT : Long Terme ;

OBJECTIF STRATEGIQUE 1: CONSERVATION ET UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Action	Justification	Type	Echéancier			Fin	Maître d'Oeuvre (s)	Partenaires	Financement
			CT	MT	LT				
Orientation stratégique 1.1: Conserver en donnant la priorité à l'approche in situ									
1. Actualiser en permanence la liste rouge nationale des espèces menacées et dresser et compléter les listes rouges des différents groupes de la biodiversité terrestre nationale. (champignons, lichens, mousses, plantes vasculaires, invertébrés, amphibiens et reptiles, oiseaux et mammifères).	La liste Rouge des espèces menacées est un outil de décision pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité sans laquelle le législateur et le gestionnaire ne pourront pas agir. Toutes les réglementations sur la biodiversité menacée dépendent de la liste rouge.	Ur-C				2003	SEE	SEE, MEF, MADRPM, MPM, ONGs	Nationale et Internationale
2. Instituer les Sites d'Intérêt Biologiques et Ecologique (SIBE) identifiés dans l'Etude Nationale des Aires Protégées, élaborer et mettre en œuvre les plans de reconstitution et d'aménagements des habitats terrestres dégradés évoqués dans l'Etude Nationale sur la Biodiversité".	La conservation <i>in situ</i> des espèces menacées de disparition passe par la protection des écosystèmes qui constituent leurs habitats, où ils sont déjà acclimatés, particulièrement par l'institution des aires protégées (SIBE). D'autres milieux ne pouvant être institués en aires protégées doivent faire l'objet de plans de réhabilitation et de gestion durable.	C		x	x	2007	MEF	SEE, ME, MI, MP, MT, ONGs	Nationale et Internationale
3. Réalisation d'un programme de conservation <i>in situ</i> des peuplements "porte-graines", ceux de provenances et de descendances des ressources forestières autochtones dont le Pin maritime du Maghreb, le Pin d'Alep, le Cèdre de l'Atlas, le Cyprès de l'Atlas, le Sapin, l'Arganier, le Chêne-liège, le Thuya, Acacias, etc.	Les peuplements forestiers naturels subissent de fortes dégradations qui menacent leur viabilité. La disparition de ces forêts constituerait une perte considérable de leur biodiversité, ainsi que des multiples fonctions qu'elles assurent (écologique et socio-économique). Leur conservation <i>in situ</i> est une priorité, ainsi que leur développement.	C	X		X	2007	MEF	SEE, ME, MI, ONG, SE	Nationale et Internationale

<p>4.Mettre en place des aires de conservation pour des espèces de grand intérêt pastoral que sont l'armoise (<i>Artemisia herba-alba</i>) l'alfa (<i>Stipa tenacissima</i>), <i>Salsola sp.</i>, <i>Helianthemum sp.</i> <i>Stipa sp.</i>, <i>Aristida sp.</i> et d'autres arbustes.</p>	<p>Lutter contre la dégradation, l'érosion de certaines ressources pastorales et fourragères.</p>	<p>C</p>	<p>X</p>	<p></p>	<p>X</p>	<p>2008</p>	<p>MADRP M</p>	<p>SEE, ME.S, MEF, MI</p>	<p>Nationale et Internationale</p>
<p>5.Instituer des Réserves de Biosphère dans les zones à biodiversité importante ou fortement menacée, notamment une Réserve de Biosphère de l'Arganier dans la région de l'arganeraie au Sud du Maroc.</p>	<p>Le Maroc ne compte qu'une seule Réserve de la Biosphère malgré la richesse de sa biodiversité et l'intégration qui existe entre les populations rurales et le milieu naturel. Les écosystèmes de l'arganier et des oasis sont menacés par différents facteurs de dégradation, d'où la nécessité de les conserver durablement en aires protégées dans le cadre du programme MAB.</p>	<p>Ur</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p></p>	<p>2009</p>	<p>MADRP M</p>	<p>SEE, MESFCRS MEF, MI</p>	<p>Etat et bailleurs de fonds</p>
<p>6.Mettre en place des zones protégées autour des habitats de certaines espèces menacées, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les espèces de faune et de flore dans les zones de Source Vittel, Foun Khang, Tizin-Tiniffit, Tizin-Bachkoum, Tizin-Melloul, Oasis de Taghjicht et à Tafraout; ▪ les oiseaux terrestres menacés, notamment les rapaces: Gypaète barbu: à Talassemtane; - Autour Chanteur: dans le Sous; - Vautour Percnoptère: au Moyen Atlas et au Rif; - Vautour Fauve: à Sefrou et; - Faucon d'Eléonore: à Salé et Essaouira; ▪ les différentes espèces d'Outardes dans toutes leurs aires de distribution et plus particulièrement la dernière population naturelle de l'Outarde arabe au Maroc du SIBE Merzouga; ▪ les Gazelles dorcas à Sidi Chiker et les Gazelles de Cuvier dans la région de Tafingoult; ▪ des espèces de reptiles et de mammifères menacées dans différentes régions du pays. 	<p>De nombreuses espèces animales sont gravement menacées à cause des activités humaines.</p>	<p>C</p>	<p>X</p>	<p></p>	<p>X</p>	<p>2005</p>	<p>MEF</p>	<p>MESRSFC SEE, ME, MI, MPM, MT, ONG,</p>	<p>Nationale et Internationale</p>

Orientation stratégique 1.2 : Renforcer les capacités nationales en conservation ex situ

<p>7. Créer une Banque de Gènes Nationale pour la conservation des ressources phytogénétiques surtout des espèces sylvo-pastorales, des espèces cultivées et de leurs espèces sauvages apparentées.</p>	<p>la cadence de la disparition des ressources phytogénétiques est actuellement telle qu'il est prioritaire de développer une structure de conservation à long terme de ces ressources. C'est en plus une des priorités des spécialistes nationaux.</p>		x			2007	MADRP M	MESRSFC MEF, SP, SEE	Nationale et internationale
<p>8. Créer un Jardin Botanique National pour la conservation des espèces rares ou menacées en particulier celles endémiques, ainsi que les espèces de "grandes cultures" et une dizaine d'arbres fruitiers et à leurs espèces sauvages apparentées.</p>	<p>De nombreuses espèces végétales, sont soumises à une importante érosion d'où la nécessité de leur conservation dans un jardin national.</p>	C	x			2006	MI, MADRP M	MESRSFC ONG, SEE	Nationale et internationale
<p>9. Créer un Centre National de Reproduction et de Conservation des Espèces Animales Menacées, ainsi que des "fermes de reproduction assistée" à l'intérieur des aires visés par les actions de conservation.</p>	<p>Etant donné le besoin pressant pour la reconstitution de façon artificielle les stocks d'espèces et de races locales nationales menacées de disparition, il est primordial de les aider à se multiplier artificiellement.</p>		x			2007	MEF, SEE	MADRPM, MESRSFC ONG,	Nationale et internationale

Orientation stratégique 1.3 : Intégrer conservation et utilisation durable de la biodiversité

<p>10. Elaborer des programmes de micro-projets de valorisation des espèces locales non utilisées ou sous utilisées au profit des populations locales, des ONG et des investisseurs pour assurer à la fois le développement local et la préservation et la valorisation de la biodiversité</p>	<p>Certains éléments menacés de la biodiversité nationale, laissés à eux même, finiront sans doute par disparaître, aussi, des mesures doivent être pris non seulement pour préserver ces ressources, mais aussi pour les développer.</p>	C	-	X	-	2012	SEE	MADRPM, MEF, MES	National et International
--	---	---	---	---	---	------	-----	---------------------	---------------------------

11. Réaliser des programmes de développement intégrés dans les zones péri-forestières pour augmenter le niveau de vie des populations et pour diminuer la pression d'exploitation sur la forêt, notamment dans les régions forestières du chêne liège (Maâmora), l'arganier, la cédraie, le thuya, le sapin, le pin naturel, etc.	Les défrichements, l'utilisation du bois de feu et le pâturage à l'intérieur de zones forestières par les populations rurales riveraines constituent un important facteur de dégradation de ces écosystèmes auquel il faut remédier par l'amélioration des revenus des populations.	C	-	X	x	2024	MADRP M	MEF, ONG	National et International
12. Réaliser des reboisements énergétiques pour atténuer la pression sur la forêt et les parcours.	Diminuer la pression sur la forêt exploitée, entre autres, pour le bois de feu.	C, Ur		-	-	2024	MEF, MEM	SEE, MADRPM, MI	Nationale
13. Réaliser un programme de lutte contre le gaspillage du bois de feu dans les infrastructures sociales tout en améliorant le rendement de carbonisation.	Diminuer la pression sur la forêt exploitée, entre autres, pour le bois de feu.	C, Ur		-	-	2024	MI, MEM	SEE, MADRPM,	Nationale
14. Réaliser des programmes d'amélioration pastorale et de gestion de parcours en vue de lutter contre le surpâturage et conserver la biodiversité.	une surexploitation des parcours, entraîne une réduction de la couverture végétale avec le disparition de la faune et de la flore et une accélération du phénomène de désertification qui, dans notre pays trouve un terrain favorable dû aux longues périodes de sécheresse;	C, Ur	x	X	X	2024	MADRP M, MEF	MI	Nationale
15. Mise en œuvre d'un programme de promotion de la lutte biologique (auxiliaires, lutte autocide, lutte génétique, lutte par confusion sexuelle, lutte intégrée, etc.) dans la lutte contre les ravageurs et les agents pathogènes pour préserver la biodiversité et le milieu.	l'utilisation des pesticides chimiques entraîne l'élimination de bien d'autres espèces que celle visée, engendrant des problèmes de pollution et un impact négatif sur la biodiversité.	C, R			x	2009	MADRP M, MEF, SEE	MES	Nationale

CT: Court Terme; MT : Moyen Terme; LT : Long Terme; Ur : Urgent; C : Action Continue; R : Action Récurrente.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : AMELIORATION DES CONNAISSANCES

Action	Justification	Type	Echéancier			Fin	Maître d'Oeuvre (s)	Partenaires	Financement
Orientation stratégique 2.1 : Promotion de la recherche scientifique - Formation									
16. Elaborer une étude pour identifier les espèces animales et végétales non utilisées ou sous utilisées (non ligneuses, aromatiques, médicinales etc.), susceptibles d'aider au développement socio-économique des populations rurales.	De nombreuses espèces sous utilisées pourraient être développées et valorisées ce qui diminuerait la pression de l'exploitation sur de nombreuses autres ressources classiques menacées.	UR	X	-	-	2004	MADRP M, MEF, SEE	MES	FAO, PNUD, autres bailleurs de fonds
17. Elaborer une étude sur les connaissances et les pratiques traditionnelles des populations locales d'utilisation durable de la biodiversité.	Nombreuses connaissances et usages traditionnels sur la biodiversité se perdent avec la disparition de leurs détenteurs. D'autres connaissances restent peu utilisées ou non utilisées alors qu'elles pourraient apporter des solutions efficaces à certains problèmes locaux qu'encourt la biodiversité.	C		X	X	2024	MAC, SEE	MADRPM, MEF, MESRSFC MT	Nationale
18. Réaliser des programmes de recherche pour combler les différentes lacunes concernant les connaissances sur les milieux forestiers, agricoles, faunique, ainsi que l'application de certaines technologies modernes.	Pour certaines espèces, pourtant très menacées, très menaçantes ou de grand intérêt socio-économique, on ne dispose que de très peu d'informations scientifiques permettant une maîtrise de la gestion de leurs populations respectives.	C, Ur	X	x	x	2024	MES	MADRPM, MEF, SEE, ONG	Nationale et internationale
Orientation stratégique 2.2 : Organisation et gestion de l'information scientifique									
19. Mise en place d'un Réseau National sur la Biodiversité, afin de continuer la compilation et l'actualisation permanente des données sur la biodiversité nationale terrestre et l'alimentation du système d'information "BIODIV".	L'Etude Nationale sur la Biodiversité et la base de données "Biodiv" ne constituent qu'une première étape qui doit être poursuivie par une mise à jour continue, ce qui permettrait de constituer une base solide d'informations nécessaire pour toute planification de conservation en matière de biodiversité.	C	-	-	x	2024	SEE	MADRPM, MEF, MESRSFC ONG	National et international